

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPLP ouverts au titre de la session 2026,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPLP, section conducteurs routiers, est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. Jean-Marc DESPREZ
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Administration centrale

Vice-Président

M. William LERAY
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de NORMANDIE

Secrétaires généraux

M. Jean-Sébastien POUILLE
Professeur de lycée professionnel
M. Thierry RAIMBAUT
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de LILLE

Académie d'AMIENS

Membres du jury

Mme Laetitia BENQUET
Professeure de lycée professionnel
Mme Lucie BRACQ
Professeure de lycée professionnel
Mme Ingrid DELVOYE
Professeure de lycée professionnel
Mme Anita ROPE
Professeure de lycée professionnel
M. Denis ROSIAU
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de LILLE

Académie de CLERMONT-FERRAND

Académie de LILLE

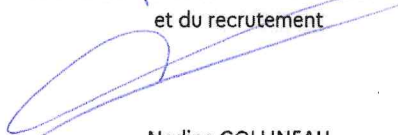
Académie de NORMANDIE

Académie de LILLE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 01 décembre 2025

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement


Nadine COLLINEAU